La **CGT**
des établissements
d'**Enseignement supérieur**
et de **Recherche**

Pour un Service public national d'Enseignement supérieur et de Recherche, laïque, démocratique et émancipateur

Campus universitaires, lieux de la liberté d'expression

17/02/2026

La CGT FERC Sup condamne avec fermeté les violences ayant entraîné la mort de Quentin D., militant d'extrême-droite à Lyon.

Nous appuyons le communiqué confédéral qui appelle au respect de l'État de droit.

Nous dénonçons la phrase du ministre de l'ESR ce mardi 17 février sur BFM TV qui évoque, à propos de la députée invitée à Sciences Po Lyon, "*un discours politique qui est ultra-violent, et c'est ça qui génère de la violence physique derrière*" sans en fournir le moindre élément de preuve. Il assure ainsi qu'"*il n'y aura pas d'autre meetings de ce type-là dans les établissements*".

Nous appelons solennellement M. Philippe Baptiste, comme les autres responsables politiques, à cesser d'instrumentaliser le drame survenu à Lyon. Les conférences organisées sur les campus au sujet du conflit au Proche-Orient ou d'autres sujets d'actualité politique n'engendrent aucun débordement sauf lorsque l'extrême-droite, qui a un lourd passif d'usage de la violence verbale et physique, s'en mêle. Ce ne sont d'ailleurs pas des "meetings" mais des conférences ; en l'occurrence celle de Lyon était organisée par l'association étudiante Euroka (déclarée en préfecture) dont le but et de "d'informer les étudiants de Sciences Po Lyon sur les institutions et enjeux européens" avec pour thème de la conférence : "relations entre l'union européenne et les gouvernements européens dans le cadre du conflit au Proche Orient".

Contre toute censure politique, les campus universitaires doivent rester des lieux privilégiés de liberté d'expression politique et syndicale pour les étudiant·es comme pour les personnels, dans le respect des valeurs républicaines. C'est aux présidences des établissements, élues par leur communauté, et non au ministre, que revient, par la loi, le pouvoir d'interdire une réunion et uniquement s'il y a un risque grave avéré de trouble à l'ordre public.

Nous demandons au ministre Philippe Baptiste de retirer ses propos et d'assurer à l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche en France son engagement en défense de la liberté d'expression.

CGT FERC Sup - 263 rue de Paris - Case 544 - 93515 Montreuil Cédex +33 155 82 76 28 +33 149 88 07 43 ferc-sup@ferc.cgt.fr